

Avertissement : Pour les mises en chantier, les données du mois d'août sont plus fragiles de celles des autres mois de l'année en raison du faible volume de données collectées et donc d'une plus forte part d'estimation. Ces données pourraient connaître des révisions plus importantes dans les prochains mois.

En août 2026, les autorisations de logements sont en très légère baisse par rapport à juillet (- 1,1 % en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables), pour atteindre 29 749 unités. Ce très léger recul intervient après une stabilité en juillet et une baisse modérée en juin (- 4,6 %). L'évolution observée en août s'explique par le léger recul des autorisations de logements individuels et par une quasi-stabilité des logements collectifs.

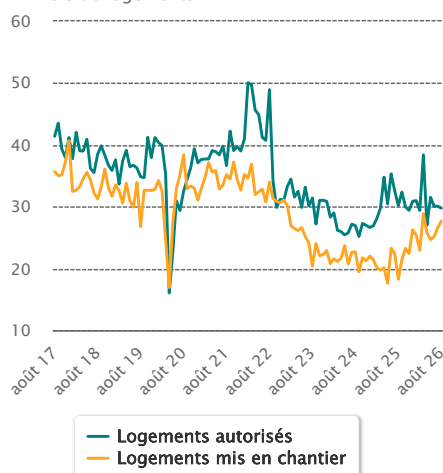
De septembre 2025 à août 2026, 369 723 logements ont été autorisés à la construction, soit 9,7 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes. Sur l'ensemble des huit premiers mois de l'année 2026, le niveau mensuel moyen des autorisations est au même niveau que celui observé sur l'ensemble de l'année 2025.

En août 2026, le nombre de logements mis en chantier s'élèverait à 27 663 unités, en hausse modérée (+ 4,1 %) par rapport à juillet, après une progression en juillet (+ 5,8 %) et une légère augmentation en juin (+ 1,8 %). La progression observée en août s'expliquerait par la légère augmentation des mises en chantier de logements individuels et collectifs.

De septembre 2025 à août 2026, 300 244 logements ont été mis en chantier, soit 9,5 % de moins que la moyenne des cinq années précédentes. Toutefois, sur l'ensemble des huit premiers mois de l'année 2026, le niveau mensuel moyen des mises en chantier est supérieur de 21,2 % à celui observé sur l'ensemble de l'année 2025.

Nombre de logements autorisés et mis en chantier au mois le mois (données CVS-CJO)

En milliers de logements



Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Logements autorisés et mis en chantier selon la catégorie des logements

En août 2026, les autorisations de logements individuels sont en légère baisse (- 2,1 % par rapport à juillet 2026), avec un total de 11 742 unités. L'individuel pur recule de 4,4 %, tandis que l'individuel groupé augmente de 3,6 %. Sur les 12 derniers mois, le cumul des autorisations est inférieur de 14,7 % à la moyenne enregistrée sur les cinq années précédentes.

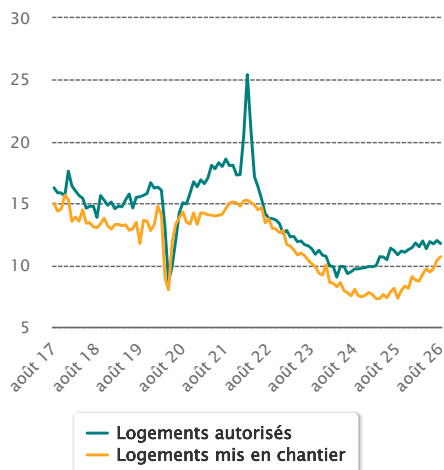
En août 2026, les mises en chantier de logements individuels augmenteraient légèrement (+ 2,8 %), portées par la hausse de l'individuel pur (+ 6,1 %), tandis que l'individuel groupé diminuerait (- 4,7 %). Sur 12 mois, le cumul demeure nettement en retrait, de 18,7 % par rapport à la moyenne observée sur les cinq années précédentes.

Les autorisations de logements collectifs sont restées quasi stables en août 2026, avec une baisse de 0,4 %, pour atteindre 18 007 unités, après une légère baisse de 1,5 % en juillet. Cette légère diminution en août s'explique par une baisse modérée pour les logements collectifs ordinaires et une forte hausse pour les logements en résidence, après une légère baisse pour ces deux catégories de logements collectifs le mois précédent. Au cours des 12 derniers mois, le nombre total d'autorisations de logements collectifs est inférieur de 6,3 % à la moyenne des cinq années précédentes. Il est à un niveau inférieur à leur moyenne de long terme pour les logements collectifs ordinaires et au-dessus de la tendance de long terme pour les logements en résidence.

Les ouvertures de chantiers de logements collectifs seraient en hausse en août (+ 4,9 %), atteignant 16 983 unités. Cette évolution s'expliquerait par une augmentation d'ampleur comparable dans les deux catégories de logements collectifs. Sur 12 mois, le cumul est inférieur de 3,1 % à la moyenne des cinq dernières années.

Nombre de logements individuels au mois le mois (données CVS-CJO)

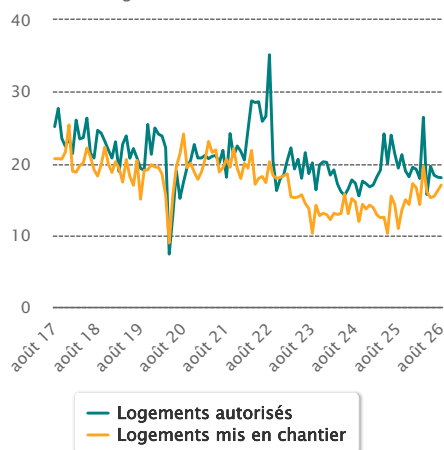
En milliers de logements



Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Nombre de logements collectifs (y compris en résidence) au mois le mois (données CVS-CJO)

En milliers de logements



Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Nombre et évolutions des logements autorisés et mis en chantier selon la catégorie de logements (données CVS-CJO)

	Autorisations				Mises en chantier			
	Sur un mois		Sur 12 mois		Sur un mois		Sur 12 mois	
	août 2026	Evolution en % (M/M-1)	Cumul	* Evolution en % sur les 5 années précédentes	août 2026	Evolution en % (M/M-1)	Cumul	* Evolution en % sur les 5 années précédentes
Total logements	29 749	- 1,1	369 723	- 9,7	27 663	+ 4,1	300 244	- 9,5
Logements individuels	11 742	- 2,1	138 749	- 14,7	10 680	+ 2,8	110 072	- 18,7
<i>Individuels purs</i>	8 217	- 4,4	97 546	- 14,9	7 645	+ 6,1	76 154	- 23,5
<i>Individuels groupés</i>	3 525	+ 3,6	41 203	- 14,3	3 035	- 4,7	33 918	- 5,6
Logements collectifs (y.c. en résidence)	18 007	- 0,4	230 974	- 6,3	16 983	+ 4,9	190 172	- 3,1
<i>Collectifs ordinaires</i>	13 029	- 5,1	173 884	- 13,3	13 905	+ 4,9	147 324	- 9,1
<i>Logements en résidence</i>	4 978	+ 14,3	57 090	+ 24,3	3 078	+ 4,8	42 848	+ 25,4

* Cumul des douze derniers mois sur la moyenne du cumul annuel des cinq années précédentes

Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Aide à la lecture : le cumul des logements autorisés sur 12 mois est en recul de 9,7 % par rapport à la moyenne annuelle glissante des 5 années précédentes.

Nombre de logements par département (cumul des douze derniers mois)

	Autorisés			Mis en chantier		
	Ensemble des logements	dont logements individuels	Variation en % (1)	Ensemble des logements	dont logements individuels	Variation en % (1)
France entière	370 200	139 000	+ 4,8	300 500	109 500	+ 19,9
France métropolitaine	354 800	131 600	+ 3,9	289 600	104 000	+ 20,4
Ain	4 200	2 300	- 11,8	3 300	1 300	+ 0,4
Aisne	900	500	- 16,9	1 000	500	+ 9,5
Allier	1 000	600	+ 11,4	800	500	+ 68,1
Alpes-de-Haute-Provence	1 100	700	- 14,1	800	400	+ 34,2
Hautes-Alpes	1 200	700	- 7,8	1 000	500	- 3,2
Alpes-Maritimes	4 400	800	+ 25,9	3 100	600	- 24,8
Ardèche	1 600	1 100	+ 9,2	1 400	1 000	+ 34,7
Ardennes	800	400	+ 96,3	400	300	+ 24,9
Ariège	700	500	+ 5,4	400	300	- 13,6
Aube	700	600	- 33,6	1 100	300	+ 168,4
Aude	2 200	1 400	- 5,1	1 900	1 100	+ 6,2
Aveyron	1 400	800	- 19,5	900	500	- 4,2
Bouches-du-Rhône	9 000	2 600	- 9,2	8 300	2 400	+ 14,9
Calvados	5 000	2 100	+ 1,5	4 800	1 900	+ 29,1
Cantal	500	400	+ 23,2	300	200	- 4,4
Charente	1 600	900	+ 21,4	800	600	- 18,7
Charente-Maritime	4 800	3 100	- 21,4	4 800	2 600	+ 22,3
Cher	900	600	+ 25,5	500	400	+ 1,7
Corrèze	900	600	+ 3,9	900	500	+ 34,2
Côte-d'or	2 000	800	+ 1,1	1 600	400	+ 36,1
Côtes-d'armor	4 100	2 500	- 1,5	3 800	2 300	+ 30,8
Creuse	200	200	- 7,4	200	100	+ 10,1
Dordogne	2 500	1 800	+ 20,5	2 100	1 400	+ 33,5
Doubs	2 800	1 200	+ 12,0	2 300	1 000	+ 34,1
Drôme	3 200	1 500	+ 30,5	2 300	1 000	+ 84,1
Eure	2 600	1 400	+ 88,5	1 300	900	+ 1,9
Eure-et-Loir	1 900	1 100	+ 46,7	1 300	700	- 28,9
Finistère	6 800	3 600	+ 10,5	5 900	2 900	+ 24,2
Corse-du-Sud	1 400	500	- 6,2	700	300	- 22,2
Haute-Corse	1 900	700	+ 4,2	1 100	400	- 14,4
Gard	3 300	2 000	- 8,6	2 900	1 700	+ 28,6
Haute-Garonne	10 700	3 000	+ 31,4	8 700	2 600	+ 19,8

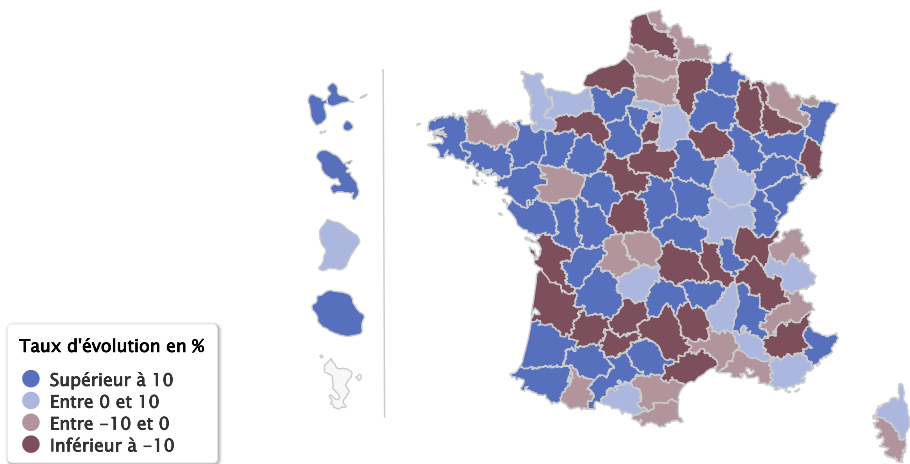
	Autorisés			Mis en chantier		
	Ensemble des logements	dont logements individuels	Variation en % (1)	Ensemble des logements	dont logements individuels	Variation en % (1)
Gers	800	600	+ 15,3	600	400	+ 3,0
Gironde	11 100	4 500	- 16,4	9 800	3 400	+ 15,4
Hérault	7 600	2 800	- 13,3	8 200	2 500	+ 30,1
Ille-et-Vilaine	12 100	3 500	+ 24,4	8 300	3 000	+ 16,0
Indre	300	200	- 34,9	400	200	+ 44,0
Indre-et-Loire	3 100	1 200	+ 27,0	2 400	900	+ 25,5
Isère	6 400	2 900	- 18,4	4 800	2 100	+ 4,2
Jura	1 300	800	+ 22,4	800	600	+ 18,4
Landes	5 900	2 400	+ 60,3	3 600	2 000	+ 24,0
Loir-et-Cher	1 000	800	- 25,3	900	700	- 11,4
Loire	2 700	1 500	- 15,5	2 500	1 100	- 9,1
Haute-Loire	1 000	800	+ 24,8	800	500	+ 2,3
Loire-Atlantique	10 500	4 100	+ 13,6	8 500	3 400	+ 19,8
Loiret	2 600	1 300	- 25,3	1 800	900	- 27,5
Lot	800	600	- 12,3	600	400	+ 8,6
Lot-et-Garonne	1 100	900	- 22,5	1 300	600	+ 42,0
Lozère	400	300	- 10,4	300	200	+ 11,6
Maine-et-Loire	4 900	2 100	- 8,4	4 400	2 000	+ 12,8
Manche	2 200	1 700	0,0	2 000	1 400	+ 16,7
Marne	1 900	700	+ 34,7	1 200	500	+ 1,3
Haute-Marne	300	200	+ 23,5	200	100	+ 39,0
Mayenne	1 800	800	+ 40,2	1 100	600	- 4,7
Meurthe-et-Moselle	2 400	800	- 12,4	2 000	500	+ 23,7
Meuse	200	200	- 38,1	400	200	+ 57,5
Morbihan	7 700	3 600	+ 11,7	7 100	3 100	+ 62,9
Moselle	4 800	1 500	- 7,1	3 700	1 100	+ 7,9
Nièvre	300	200	+ 46,1	200	100	- 20,5
Nord	12 100	3 000	- 1,6	9 700	2 600	+ 12,0
Oise	2 400	1 200	- 1,5	1 800	800	- 21,4
Orne	700	400	- 10,8	600	300	+ 114,8
Pas-de-Calais	6 100	3 200	- 13,5	5 200	2 400	+ 7,3
Puy-de-Dôme	3 600	1 400	- 18,7	3 100	1 200	+ 37,3
Pyrénées-Atlantiques	4 500	2 100	+ 10,2	3 700	1 700	+ 30,8
Hautes-Pyrénées	1 500	900	- 3,1	900	500	+ 35,2
Pyrénées-Orientales	2 400	1 500	- 5,2	1 900	1 000	- 12,3
Bas-Rhin	7 800	1 900	+ 26,0	6 700	1 500	+ 17,2

	Autorisés			Mis en chantier		
	Ensemble des logements	dont logements individuels	Variation en % (1)	Ensemble des logements	dont logements individuels	Variation en % (1)
Haut-Rhin	3 800	1 700	- 11,2	3 400	1 200	- 7,8
Rhône	10 700	1 900	+ 12,7	8 100	1 600	+ 39,3
Haute-Saône	600	500	+ 24,5	500	300	+ 41,6
Saône-et-Loire	1 800	1 200	+ 3,5	1 200	800	+ 3,1
Sarthe	2 600	1 100	+ 19,0	1 700	900	+ 14,0
Savoie	5 200	1 400	+ 3,9	3 100	800	+ 46,0
Haute-Savoie	8 900	2 600	- 5,7	7 000	1 900	+ 22,3
Paris	1 300	100	- 55,3	3 200	100	+ 96,0
Seine-Maritime	4 700	1 900	- 15,4	4 600	1 600	+ 8,8
Seine-et-Marne	7 300	1 600	+ 5,2	4 600	1 000	+ 12,6
Yvelines	7 500	1 200	+ 52,2	5 800	1 000	+ 21,8
Deux-Sèvres	1 800	1 100	+ 26,8	1 400	900	+ 42,2
Somme	1 900	700	- 1,2	1 400	700	- 17,4
Tarn	2 500	1 500	+ 22,2	1 600	1 000	+ 28,8
Tarn-et-Garonne	1 100	900	- 18,6	1 200	800	+ 5,0
Var	5 700	2 100	+ 2,4	4 500	1 700	+ 21,2
Vaucluse	3 500	1 700	+ 5,8	2 500	1 400	+ 29,8
Vendée	8 000	4 500	+ 21,5	6 100	4 100	+ 27,6
Vienne	2 000	1 100	+ 39,4	1 700	900	+ 39,4
Haute-Vienne	1 300	800	- 4,2	900	500	+ 14,4
Vosges	1 400	700	+ 61,5	1 000	600	+ 36,1
Yonne	1 000	400	+ 35,7	500	300	+ 13,5
Territoire de Belfort	500	200	+ 23,0	500	200	+ 63,6
Essonne	5 700	1 100	- 25,6	5 600	800	- 7,9
Hauts-de-Seine	12 700	300	+ 9,4	10 000	700	+ 78,0
Seine-Saint-Denis	12 000	500	+ 45,3	8 700	500	+ 35,0
Val-de-Marne	12 000	500	+ 5,8	11 000	400	+ 55,2
Val-d'oise	4 900	800	+ 0,5	5 300	800	+ 58,6
Guadeloupe	2 800	2 000	+ 36,2	1 900	1 100	+ 25,2
Martinique	2 500	1 400	+ 20,8	2 600	1 200	+ 51,9
Guyane	1 500	600	+ 0,1	1 300	700	+ 0,2
La Réunion	8 500	3 400	+ 40,7	5 100	2 500	- 9,7

Source : SDES, Sitadel, estimations à finaoût 2026

Logements autorisés

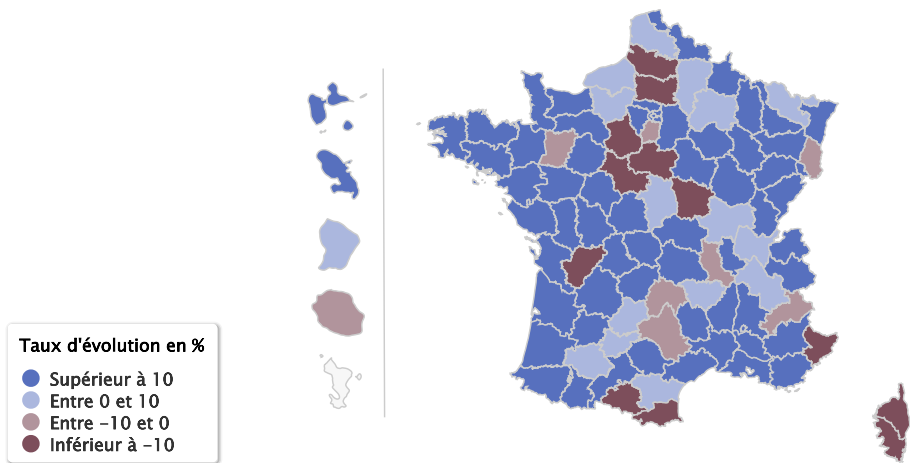
(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)



Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Logements mis en chantier

(douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents)



Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Information collectée dans les estimations et révisions

Part de l'information collectée dans les estimations à fin août 2026

En %

Taux de couverture	août 2026	Cumul trois derniers mois	Cumul douze derniers mois
Logements autorisés	77,9	84,3	91,7
Logements mis en chantier	27,1	55,1	69,4

Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Aide à la lecture : la part des informations collectées pour les logements autorisés est de 77,9 % pour le mois d'août 2026. Sur les trois derniers mois, compte tenu des informations retardataires, le taux monte à 84,3 %. Sur les douze derniers mois, avec l'arrivée de plus d'informations retardataires, le taux monte à 91,7 %.

	juillet 2026		juin 2026		mai 2026	
	Nombre de logements	Evolution mensuelle en % (1)	Nombre de logements	Evolution mensuelle en % (2)	Nombre de logements	Evolution mensuelle en % (2)
Logements autorisés	30 073 (+ 496)	0,0 (+ 2,5) %	30 068 (- 270)	- 4,6 (+ 1,0) %	31 510 (- 644)	+ 16,8 (- 1,0) %
Logements mis en chantier	26 577 (- 1 100)	+ 5,8 (- 3,1) %	25 114 (- 292)	+ 1,8 (+ 1,8) %	24 661 (- 741)	- 4,1 (- 0,7) %

Source : SDES, Sitadel, estimations à fin août 2026

Aide à la lecture : en août 2026, 496 autorisations de plus ont été estimées pour le mois de juillet 2026, par rapport au volume estimé sur ce même mois lors de la publication précédente. L'évolution mensuelle entre juin 2026 et juillet 2026 est maintenant de 0,0 %, soit + 2,5 point de plus que lors de la publication précédente. Les mois antérieurs (juin et mai) ont aussi été révisés par rapport à la publication précédente.

Méthodologie

À compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de logements sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif produit les mêmes informations que le précédent, avec quelques modifications mineures sur les résultats liées à de nouvelles règles de gestion et à une intégration un peu plus précoce de permis. D'autres enrichissements et améliorations attendues dans l'année permettront de diffuser des variables des Cerfas non disponibles dans Sitadel2 et de connaître jusqu'à 15 parcelles liées à un permis (contre 3 dans Sitadel2).

Les annulations, les délais d'ouverture de chantier et les stocks ne font pas l'objet d'estimations à ce stade et ne sont donc pas diffusés.

Les estimations portent sur les différentes catégories de logements suivantes :

- un logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel ;
- les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple en lotissement ou dans une maison individuelle de deux logements), ou d'un logement individuel associé à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels ;
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts dont l'accès nécessite d'emprunter des parties communes. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif ;
- les logements en résidence sont des logements (individuels ou collectifs) construits en vue d'une occupation par un public ciblé selon la nature de la résidence, avec généralement mise à disposition de services adaptés (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, pour personnes handicapées, résidences de tourisme, résidences hôtelières à vocation sociale, résidences sociales) ;
- les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel2 les logements individuels purs, les logements individuels groupés et les logements collectifs hors résidences.

Données

Les [séries de données mensuelles depuis 2013](#) sont disponibles sur le site du SDES.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Auteur(s)
Pascal Lévy

Service des données et études statistiques (SDES)
ISSN 2557-8596

Directrice de publication : Emmanuelle Walraet, cheffe de
service

